

THERMITUS, Tamara

ÂGE 51 ans

FORMATION

Membre émérite du Barreau du Québec

Université McGill
2013 Maîtrise en droit

École de la fonction publique du Canada
2003 Formation – Direction, programme de développement des cadres

Université d'Ottawa
1987 Licence en lettres légales

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ministère de la Justice Canada
Depuis 2006 Avocate à la Direction du droit réglementaire et coprésidente du comité diversité du Bureau régional du Québec

2000 - 2003 Chef d'équipe par intérim et avocate en litige civil – Section des affaires civiles – Bureau régional du Québec

1993 - 2000 Avocate en litige civil – Section des affaires civiles – Bureau régional du Québec

Bureau de la résolution des questions des pensionnats indiens
2004 - 2006 Directrice des politiques et de la planification stratégique et négociatrice en chef de la Commission vérité et réconciliation

2003 - 2004 Chef de cabinet du bureau du sous-ministre

Ministère de la Justice
1988 - 1993 Avocate – Contentieux du ministère du Revenu

chapitre C-12

Charte des droits et libertés de la personne

58. La Commission est composée de 13 membres, dont un président et deux vice-présidents.

Les membres de la Commission sont nommés par l'Assemblée nationale sur proposition du premier ministre. Ces nominations doivent être approuvées par les deux tiers des membres de l'Assemblée.

1975, c. 6, a. 58; 1989, c. 51, a. 3; 1995, c. 27, a. 3; 2002, c. 34, a. 1.

58.3. La durée du mandat des membres de la Commission est d'au plus dix ans. Cette durée, une fois fixée, ne peut être réduite.

1995, c. 27, a. 3.